

- C O M M U N E D ' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 SEPTEMBRE 2003

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Monsieur Alain Holler, Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Monguillot, Jean Montel, Hervé Charlin, Mlle Béatrice Donger, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Adjoint - Mesdames Dominique Denis, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Brand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Sinoe Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Madame Jocelyne Athault, Monsieur Christian Alessio, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Siffé - Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Mesdames Agnès Foucher, Annie Gutnic, Monsieur Jean-François Domont, Madame Marie-Laure Larcher.

Absents excusés représentés :

- Madame Marie Lauriat	pouvoir à	Madame	Maryline	Sigwald
- Monsieur Paul Tremzal	pouvoir à	Monsieur	Jean	Montel
- Monsieur Charles Zajle	pouvoir à	Monsieur	Christian	Alessio
- Madame Béatrice Covas-Jaouen	pouvoir à	Madame	Claudine	Chicheportiche
- Monsieur David Bourgoïn	pouvoir à	Madame	Jocelyne	Athault
- Monsieur Vincent Pilato	pouvoir à	Madame	Marie-Françoise	Parcollet

Monsieur Alain Holler est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2003

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2003 est approuvé, par 25 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher), 1 abstention (Mme Parvez).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Création d'une régie d'avances pour le service Jeunesse
- Suppression de la régie d'avances créée pour le service Jeunesse
- Convention simplifiée de formation avec l'Association pour le Développement Economique et l'Emploi
- Adoption d'un contrat de prestations de service pour la capture, ramassage, transport des animaux errants sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale avec la S.A. SACPA
- Conventions simplifiées de formation continue avec la société CIRILSA.

- Convention de mise à disposition d'un véhicule à titre gratuit à l'association Office Municipal d'Animations et des Fêtes
- Avenant à la régie de recettes du service accueil de la Mairie
- Contact avec l'Association URCAVIE pour deux journées à la ferme pédagogique du Bel Air
- Convention de conduite d'opération pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique aérien situé rue du Parc à Orsay avec l'établissement EDF/GDF «Services Essonne»
- Convention d'étude/assistance pour la mise en place d'un plan local de stationnement pour le secteur du Guichet et du Centre de la commune d'Orsay (91) avec le bureau d'études SARECO
- Action en justice - Recours en annulation
- Convention d'étude/assistance en matière de stationnement pour le secteur du Guichet et du Centre de la commune d'Orsay (91) dans le cadre du Plan de Déplacement Ecole avec le bureau d'études ALTERMOTAL
- Contrat d'assurance multirisques exposition avec la société AXA - Assurances
- Convention en vue de la mise à disposition à Madame Annick Miot d'un appartement communal
- Réaménagement de la dette

2003-88 - RAPPORT ANNUEL 2002 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENFANCE INADAPTEE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée pour l'année 2002.

2003-89 - RAPPORT DE GESTION 2002 - ESSONNE AMENAGEMENT

Le Conseil municipal prend acte du rapport de gestion 2002 d'Essonne Aménagement.

2003-90 - INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - COMPETENCE FACULTATIVE EN MATIERE DE TRAVAUX HYDRAULIQUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, en complétant leur titre III «compétences de la Communauté» par l'ajout d'un nouvel article 8 ainsi rédigé :

Article 8 bis : travaux hydrauliques

La Communauté interviendra en matière de travaux hydrauliques en vue :

- d'assurer la restauration et l'entretien nécessaire des rigoles et étangs du Plateau de Saclay, de leurs abords et des ouvrages résultant des travaux ci-dessus,
- de surveiller les rigoles ou ouvrages de façon continue, tant en ce qui concerne l'écoulement hydraulique qu'en ce qui concerne la qualité et la propreté des eaux,
- d'assister les communes pour l'instruction de tous les dossiers d'aménagement susceptibles de modifier les milieux naturels par les rigoles,
- d'assurer les études techniques, administratives et financières :
 - des travaux hydrauliques de toute nature susceptibles de régulariser la collecte et le ruissellement des eaux du Plateau de Saclay,
 - des travaux de construction et d'extension d'ouvrages de toute nature destinés à la régulation des eaux sur le Plateau de Saclay,
- de décider et d'assurer l'exécution des travaux, opérations et actes de toutes natures nécessaires à la réalisation des études ci-dessus définies,

- de procéder aux acquisitions ou cessions foncières qui pourraient s'avérer nécessaires à la mise en œuvre de ses missions,

A cet égard, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay sera amenée à assurer sur place une action coordonnée avec les différents services et organismes officiels compétents :

- Les Maires en leurs pouvoirs de police,
- Les Préfectures et services départementaux de l'Etat (directions départementales de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Action Sanitaire et Sociale),
- Les services des installations classées,
- L'Agence de l'Eau compétente,
- Les services des ministères de la Culture et de la Défense,
- Les Aéroports de Paris,
- Les organismes chargés de la protection des sites et de la conservation du patrimoine.

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay articulera cette nouvelle compétence avec celles dont elle est déjà dotée afin de mettre en valeur en tant que site paysager naturel et agricole le Plateau de Saclay et de conserver le patrimoine, historique, urbanistique et architectural relatif aux rivières.

2003-91 - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - PASSEPORT POUR L'EUROPE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir l'enseignement de l'anglais dans les classes de CM1, fixe le taux horaire de la rémunération des intervenants à 22,87 € brut, autorise Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Général et à signer le contrat d'objectif au titre de l'année scolaire 2003-2004.

2003-92 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) approuve la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, conformément au tableau suivant, qui tient compte des modifications liées à :

- 4 recrutements sur des postes budgétés
- 2 nominations de stagiaires
- 3 transformations de postes
- 1 modification de temps de travail

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
<u>Recrutements sur des postes budgétés</u> 1 agent adm inistatif titulaire poste non pourvu 1 infirmière titulaire poste non pourvu 1 attaché titulaire poste non pourvu 1 auxiliaire de puériculture non titulaire poste non pourvu	1 agent adm inistatif titulaire 1 infirmière titulaire 1 attaché non titulaire 1 auxiliaire de puériculture titulaire	F A E . Petite enfance Ressources humaines Petite enfance
<u>Nom inations stagiaires</u> 1 agent adm inistatif non titulaire 1 agent adm inistatif non titulaire	1 agent adm inistatif stagiaire 1 agent adm inistatif stagiaire	Accueil Cabinet du Maire
<u>Transformations de postes</u> 1 auxiliaire de puériculture principale titulaire poste non pourvu 1 auxiliaire de puériculture chef poste non pourvu 1 adjoint adm inistatif principal 2 ^{ème} classe titulaire	1 auxiliaire de puériculture 1 auxiliaire de puériculture 1 rédacteur	Petite enfance Petite enfance Finances
<u>Modification de temps de travail</u> 1 agent adm inistatif titulaire à temps non complet	1 agent adm inistatif titulaire à temps complet	Jeunesse

2003-93 - PETITE ENFANCE - DENONCIATION DE LA CONVENTION DU 24 MARS 1971 RELATIVE AU CENTRE DE PMI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, la départementalisation du Centre de Protection Maternelle et Infantile, et d'autre part, dénonce la convention du 24 mars 1971 relative au Centre municipal de Protection Maternelle et Infantile.

2003-94 - PETITE ENFANCE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU CENTRE DE PMI ET DU CENTRE DE PLANIFICATION D'ORSAY ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, les termes de la convention de mise à disposition des locaux du centre de PMI et du centre de planification d'Orsay, à compter du 1^{er} octobre 2003, et d'autre part, autorise Madame le Maire à la signer.

2003-95 - TRAVAUX - MODIFICATION, RESTRUCTURATION ET AMENAGEMENT DU BATIMENT DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer la déclaration de travaux portant sur les modifications et les restructurations de l'Hôtel de Ville.

2003-96 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX (LOT UNIQUE «ASCENSEUR») DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux (lot unique «Ascenseur») et tous actes y afférents avec l'entreprise SCHINDLER domiciliée 127, avenue Aristide Briand 94117 ARCUEIL pour un montant global et forfaitaire de 37 674,00 € TTC.

2003-97 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX (LOT N°2 «DEMOLITION, GROS ŒUVRE») DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher), 1 abstention (Mme Foucher) autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux (lot n°2 «Démolition, gros œuvre») et tous actes y afférents avec l'entreprise CHANIN S.A. domiciliée 18, rue de la Fromenterie 91120 PALAISEAU pour un montant global et forfaitaire de 269 332,02 € TTC.

2003-98 - TRAVAUX - AVENANT N°2 AU MARCHE N° 02/2003 DE TRAVAUX (LOT N°2 «MAÇONNERIE, FAÏENCE») DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MAILLECOURT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, d'approuver les termes de l'avenant n°2 au marché n°02/2003 de travaux (lot n°2 «Maçonnerie, Faïence») et tous actes y afférents dans le cadre de l'opération d'extension de l'école maternelle de Maillecourt pour un montant global et forfaitaire de 2 222,26 € TTC, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°2 avec l'entreprise SOMMA Bâtiment.

2003-99 - TRAVAUX - AVENANT N°1 AU MARCHE N° 08/2003 DE TRAVAUX (LOT N°8 «PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES») DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DE MAILLECOURT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'une part, d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°08/2003 (lot n°8 «Peinture, Revêtements muraux, Revêtements de sols souples») et tous actes y afférents dans le cadre de l'opération d'extension de l'école maternelle de Maillecourt pour un montant global et forfaitaire de 4 857,31 € HT, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°1 avec l'entreprise DUREAU.

2003-100 - VOIRIE - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES RUE DU BOCAGE - RUE DES OISEAUX - AVENUE DE L'EPIDOR - AVENUE DES PIERROTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions publiques aux taux les plus élevés auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne, la Région d'Ile-de-France et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour financer des études diagnostiques, les études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées rue du Bocage, rue des Oiseaux, Avenue de l'Épidor et avenue des Pierrots.

2003-101 - VOIRIE - PLANIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT - ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet, d'une part, un avis favorable à la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communal, et d'autre part, autorise Madame le Maire à solliciter des subventions publiques aux taux les plus élevés auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne, la Région d'Ile-de-France et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SAHYV) pour financer des études de prestations de services.

2003-102 - URBANISME - CESSIION D'UNE EMPRISE DE 17 M² DU CHEMIN RURAL N°18 - APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) :

- approuve les conclusions du commissaire enquêteur et autorise l'aliénation de la parcelle à Monsieur et Madame Vieillard pour le prix d'un euro ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

2003-103 - URBANISME - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 17 M² PRELEVEE SUR LA PARCELLE AB 506

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) décide, d'une part, l'acquisition à leur symbolique d'une emprise de 17 m² prélevée sur la parcelle AB 506 appartenant à Monsieur et Madame Vieillard, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente et l'acte à venir.

2003-104 - URBANISME - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) émet un avis défavorable à l'encontre du projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bures-sur-Yvette.

2003-105 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2003
(SUBVENTIONS :ASO ,ECOLE STE SUZANNE ,AECO)

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Domont, Mme Larcher) :

- Approuve la décision modificative n°2 prenant en compte les modifications suivantes :

1. en section fonctionnement :

Au chapitre 65, Autres charges de gestion courante de la section dépenses.

Attribution de nouvelles subventions :

-AECO : 6 000€

-ASO : 1 200€

La contribution obligatoire pour l'école Sainte-Suzanne pour un montant de 13 985,98€.

L'augmentation des recettes au chapitre 70 pour un montant de 21 185,98€.

2. en section investissements dépenses, le virement de crédit suivant :

- opération n°1 Plan de Déplacement Urbain

au compte 2112 :-140 000€

au compte 2313 :-140 000€

- au chapitre 23 Immobilisation en cours :+ 280 000€

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP+DM 1 2 003	DM 2 2 003	TOTAL BUDGET
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 438 993,00		5 438 993,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS .	11 258 000,00		11 258 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 152 046,00	21 185,98	2 173 231,98
65748 Subv.D privé autres org.	704 135,00	7 200,00	711 335,00
6558 Autres contributions obligatoires	42 340,00	13 985,98	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	159 000,00		159 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 191 000,00		1 191 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	299 350,00		299 350,00
68 DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	867 960,00		867 960,00
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 792 962,49		1 792 962,49
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	23 159 311,49	21 185,98	23 180 497,47

SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	BP+DM 1 2 003	DM 2 2 003	TOTAL BUDGET
66 CHARGES FINANCIERES	293 000,00		293 000,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 967 100,00	21 185,98	1 988 285,98
70631 Redevances à caractère sportif	415 000,00	21 185,98	
73 IMPOTS ET TAXES	14 086 122,00		14 086 122,00
74 DOTATIONS , SUBVENTIONS ET PART .	4 638 898,00		4 638 898,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR .	335 890,00		335 890,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	257 325,00		257 325,00
76 PRODUITS FINANCIERS	2 550,00		2 550,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	280 000,00		280 000,00
79 TRANSFERT DE CHARGES	46 000,00		46 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 252 426,49		1 252 426,49
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	23 159 311,49	21 185,98	23 180 497,47

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	BP + DM 1 2 003	DM 2 2 003	TOTAL BUDGET
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 300,00		2 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ET ASSIMILES	6 166 000,00		6 166 000,00
19 DIFFERENCES SUR REALISATIONS IMMOB.			
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	176 511,21		176 511,21
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 860 250,72	-140 000,00	1 720 250,72
2112 Terrains de voirie : opération n°1	140 000,00	-140 000,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 847 666,14	140 000,00	3 987 666,14
2313 Constructions opération n°1	220 000,00	-140 000,00	80 000,00
2318 Autres immobilisations corporelles	1 669 976,20	280 000,00	1 949 976,20
TOTAL DEPENSES D INVESTISSEMENT	12 052 728,07	0,00	12 052 728,07

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	BP + DM 1 2 003	DM 2 2 003	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTION.	1 792 962,49		1 792 962,49
10 DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES	1 272 812,87		1 272 812,87
13 SUBVENTIONS D'INV RECUES	359 999,71		359 999,71
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 220 204,86		7 220 204,86
19 DIFFERENCE /REALISATIONS IMMOB	123 000,00		123 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	157 000,00		157 000,00
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	644 000,00		644 000,00
481 CHARGES A REPART. PLUSIEURS EXC.	223 960,00		223 960,00
001 EXCEDENT D INVESTISSEMENT REPORTE	258 788,14		258 788,14
TOTAL RECETTES D INVESTISSEMENT	12 052 728,07		12 052 728,07

2003-106 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2003

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Piatto, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Approuve la décision modificative n°2 du budget primitif Assainissement 2003 prenant en compte les modifications suivantes en section d'investissement :

1. à la réalisation des travaux suivants :

Avenue des Lacs

de 9 915,00€ par le Conseil Régional

de 19 828,00€ par le Conseil Général
de 39 600,00€ par l'Agence de l'Eau

Soit un total 69 343,00€ de subventions pour des travaux évalués à 100 000,00€

Avenue du Parc

de 44 000,00€ par le Conseil Régional
de 145 629,00€ par le Conseil Général
de 291 300,00€ par l'Agence de l'Eau

Soit un total 480 929,00€ de subventions pour des travaux évalués à 729 000,00€. Il est prévu que seulement une partie de ces travaux sera réalisée en 2003 soit environ 390 000,00€.

L'Agence de l'Eau a aussi accordé un prêt à 0% d'un montant de 145 600,00€.

Soit en dépenses, au compte 2315 : Immobilisations en cours, un total de 490 000 €
. 100 000 € : Avenue des Lacs
. 390 000 € : Avenue du Parc

Soit en recettes, au compte 13 : Subvention d'investissement, un total de 550 272 €

2. pour le remboursement anticipé d'un emprunt de la Société Générale dont le capital restant dû était de 51 808,05€ au taux de 10,40%. Le gain budgétaire annuel sur les frais financiers est évalué à 4 795,33€ en 2004 et le gain actualisé total à 6 474,93€.

DM 2 2003 ASSAINISSEMENT - SECTION INVESTISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	BP + DM 1	DM 2	TOTAL BUDGET
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	301 821,35		301 821,35
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	64 000,00		64 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		550 272,00	550 272,00
13111 Agence de l'eau		330 900,00	
1312 Collectivités et établissements publics locaux		219 372,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	373 112,59	0,00	373 112,59
164 Emprunts auprès des établissements de crédit		0,00	
28 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	178 000,00		178 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	126 858,18	0,00	126 858,18
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	1 043 792,12	550 272,00	1 594 064,12

DEPENSES	BP+DM 1	DM 2	TOTAL BUDGET
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 1641 Emprunts en euros	278 449,00	60 000,00 60 000,00	338 449,00
20 MOBILISATIONS INCORPORELLES	92 904,29		92 904,29
23 MOBILISATIONS EN COURS 2315 Installations, matériel et outillage techniques	672 438,83	490 272,00 490 272,00	1 162 710,83
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	1 043 792,12	550 272,00	1 594 064,12

2003-107 - CULTURE - TARIFS ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE - ANNEE 2003-2004

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutric, M. Domont, Mme Larcher) approuve le pourcentage de participation familiale cidessous applicable sur les tarifs 2003-2004 de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la Vallée de Chevreuse :

	Quotients	Pourcentage de participation familiale
A	Inférieur à 237,99 €	15
B	de 238 à 297,99	15
C	de 298 à 356,99	30
D	de 357 à 415,99	30
E	de 416 à 475,99	30
F	de 476 à 534,99	50
G	de 535 à 593,99	50
H	de 594 à 663,99	70
I	de 664 à 793,99	90
J	de 794 à 975,99	90
K	supérieur à 976	100

2003-108 - CULTURE - FETE DE LA SCIENCE 2003 - PROJET SEMAINE DES SCIENCES -
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part la convention d'objectifs qui fixe les modalités de partenariat entre le Conseil Général de l'Essonne et la Commune d'Orsay et précise les conditions de versement de la subvention ainsi que les engagements de chacune des parties relative à l'opération «Fête de la Science - Edition 2003» et d'autre part, autorise Madame le Maire à la signer.

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,
Conseiller Régional de France

Alexis HOLLER.

Marie-Hélène AUBRY.